



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Séance du lundi 02 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	12
Présents	8
Pouvoirs	1

Date de convocation : 20 février

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Éric DEBEFFE ; Monique GAULTIER ; Aurélien HERISSON ; Françoise WEINEL ; Loïc GUILLLOT ; Dominique MANCEAU ; Laurent MALEVAL ; Florence DEBRUYNE.

Absents excusés : Laetitia MOREAU ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER.

Pouvoirs : Laetitia MOREAU Pouvoir à Aurélien HERISSON.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20260302_D0007

Objet : Vote du budget primitif – Exercice 2026 –Budget commune

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	142 968.00 €
012	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	156 000.00€
014	ATTENUATION DE PRODUITS	71 141.00€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	290 575.91 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	117 255.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 879.30 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 €
68	PROVISIONS	50 €
TOTAL		789 369.21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	274 834.27 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	37 500€
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS	22 594.94€
73	IMPOTS ET TAXES	20 000.00€
731	IMPOTS ET TAXES	269 000.00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	116 890.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	48 500€
78	Reprises sur dépréciations des actifs circula	50€
TOTAL		789 369.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	52 682.89 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	35 000.00 €



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	139 813,52 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	15 000,00€
TOTAL		530 496.41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2026
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	290 575,91 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	56 472,04 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	183 448,46 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
TOTAL		530 496.41 €

Madame le Maire rappelle que l'instruction comptable M57 introduit un certain nombre de souplesse par rapport à la M14 et notamment au travers du mécanisme de fongibilité des crédits. Celui-ci offre la faculté pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

En 2025, le conseil municipal a voté un taux pour chaque section dans la limite de 7.5%.

Cette fongibilité des crédits est toutefois, strictement encadrée afin de préserver le pouvoir budgétaire de l'Assemblée délibérante :

- Les mouvements de crédits sont limités à un plafond de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section (article L5217-10-6 du CGCT) ;
- Les crédits relatifs aux dépenses de personnel ne sont pas concernés par la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.
- Dans l'hypothèse où le Maire procéderait à des mouvements de crédits, il sera tenu d'en informer le conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, des présents et représentés,

APPROUVE

Le budget primitif 2026 pour la commune équilibré à :

- **789 369.21 €** en fonctionnement ;
- **530 496.41 €** en investissement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- **DONNE** toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	----------	-------------------	----------	-------------	----------

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **03/03/2026**

Publication par voie électronique le **03/03/2026**

Le Maire,
Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,
Dominique MANCEAU

